

# CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**MAIRIE DE GRAY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 25 janvier 2016 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, le **1<sup>er</sup> février 2016 à 18h15** sous la présidence de **Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et M. BRETON, A-L FLETY, M.F MIALLET, J. DEBELLEMANIERE, F. THOMAS, D. BARI, Adjoint Municipaux, A. PAUFERT, T. TEK, P. LAMARCHE, S. CHEVALLIER, M-Th BETTIOL, V. JOLY, B. ANTOINE, C. TONDU, A. NOLY, M-CH. PERROTIN, D. JACQUIN, I. FOUILLOT, F. BERGELIN YONNET, Ch. VERHILLE, M. PAQUIS, M. BAUDRY, J-L. GULOT, H. NAJI et Ch. DEVAUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. ROUSSELET (pouvoir A. Paufert) Adjoint municipal, M. ALLIOT (pouvoir J. Debellemanière) et M. KESSAB (pouvoir M. Breton).

Secrétaire de séance : A. NOLY

◇◇◇◇◇

CM/2016/02/01

### EXCUSES ET POUVOIRS

**Monsieur le Maire** présente les excuses de **Monsieur Matthieu ROUSSELET, Adjoint Municipal et de Messieurs Michel ALLIOT et Mohamed KESSAB, Conseillers Municipaux.**

et donne lecture des pouvoirs établis par :

- **Monsieur Matthieu ROUSSELET**  
en faveur de **Alain PAUFERT**
- **Monsieur Michel ALLIOT**  
en faveur de **Jocelyne DEBELLEMANIERE**
- **Monsieur Mohamed KESSAB**  
en faveur de **Marie BRETON**

CM/2016/02/02

### SECRETAIRE DE SEANCE ET COMPTE RENDU

Sur proposition de **Monsieur le Maire**

- **Madame Annick NOLY**  
à l'unanimité, est désigné secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 7 décembre 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **adopte le compte rendu de la séance**

CM/2016/02/03

**FONCTIONNEMENT CONSEIL**  
**DEMISSION CONSEILLER MUNICIPAL**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire, informe l'assistance de la démission de **Madame Claudy CHAUVELOT- DUBAN**.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète de Haute-Saône en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le conseiller suivant immédiat sur la liste « Vivre à Gray Demain » dont faisait partie Madame DUBAN CHAUVELOT lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseiller Municipal.

Après plusieurs démissions de la même liste reçues en mairie courant janvier 2016, le conseiller suivant immédiat est **Monsieur Michel BAUDRY**. Il l'invite à rejoindre les rangs du conseil.

**Monsieur le Maire** lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Christine Verhille propose au conseil de notifier les représentations de Monsieur Baudry dans les différentes commissions municipales en remplacement de Madame Duban. Elle en profite pour préciser les autres changements avec les conseillers de l'Opposition.

Le Maire indique que ces changements seront votés lors du prochain conseil municipal de mars.

CM/2016/02/04

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire, présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF 2016** joint en annexe à la présente délibération.

Ce document a été établi comme suit :

- Prise en compte des éléments indiqués lors du débat d'orientation budgétaire ;
- En section de **fonctionnement** : définition des besoins par les services ;
- En section d'**investissement** : établissement des priorités par la municipalité ;
- Le projet de budget a été présenté à la Commission des Finances réunie le mercredi 20 janvier 2016.

Le budget de l'exercice 2016 s'élève à la somme totale de **10 496 010.41 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant de la **section de fonctionnement** est de **7 113 304.00 €**  
et celui de la **section d'investissement** de **3 382 706,41 €**.

Le Maire présente le budget chapitre par chapitre et invite les conseillers à poser des questions sur les prévisions.

Jean-Claude Gulot demande des précisions à propos du montant énergie-électricité (- 40.000 €) et demande comment faire cette économie.

Le Maire indique vouloir faire l'économie de 40.000 € en s'appuyant sur la démarche qualité de la ville.

Denis Bari avance que cela pourra se faire d'une part par le biais de la CCVG et son groupement de marché d'énergie et d'autre part avec le passage en leds de l'éclairage public.

Jean-Claude Gulot s'étonne que pour l'instant il n'y a aucun retour de la CCVG sur ce marché.

Par ailleurs, Jean-Claude Gulot souhaite parler du chapitre Fêtes et cérémonies. Il constate et félicite la baisse du montant et remarque que les crédits devraient profiter plus à l'aide aux associations.

Le Maire argumente en indiquant que quand la Ville paie une prestation comme pour La Madeleine Proust ou encore Yves Jamait, il n'y a pas de risque financier.

Par ailleurs, Jean-Claude Gulot souhaite parler du chapitre Fêtes et cérémonies. Il constate et félicite la baisse du montant et remarque que d'un autre côté d'avantage de crédits a été donné aux associations ce qui ne fait pas d'économie mais néanmoins apprécie l'aide supplémentaire aux associations.

Le Maire indique notamment que pour les spectacles, le risque est pris en compte puisque quand la Ville paie une prestation comme pour La Madeleine Proust ou encore Yves Jamait, les charges sont contrôlées du fait du montage financier.

Concernant la masse salariale, Jean-Claude Gulot constate une augmentation.

Le Maire explique alors la politique de la Ville sur la Petite enfance avec l'intégration du petit Pierrot au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les TAP avec les animateurs et le local associatif des jeunes. Il certifie que la masse salariale n'a pas augmenté au niveau des titulaires et contractuels et ainsi que la masse salariale nette. De plus, il a voulu inscrire toute la somme au BP sans inscrire au BS de nouveaux crédits au chapitre 012, et donne rendez-vous au CA 2017 pour mesurer qu'il y aura moins de crédits utilisés.

Le Maire explicite que le montant de la masse salariale est en adéquation avec la politique de la ville concernant le secteur de la petite enfance. S'inscrit dans cette lignée l'intégration du petit Pierrot au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prise en charge des TAP avec le recrutement d'animateurs.

De même concernant l'aspect social a été mise en place le local associatif des jeunes et le recrutement d'un adulte relais. Il précise qu'il convient de regarder la masse salariale nette qui prend en compte les aides de l'état et les divers remboursements afin de se faire une réelle idée des dépenses qui seront réalisées.

De plus, il a voulu inscrire toute la somme au BP sans inscrire au BS de nouveaux crédits au chapitre 012, et donne rendez-vous au CA 2017 pour mesurer qu'il y aura moins de crédits utilisés.

Hicham Naji estime qu'il n'y a pas assez de recul par rapport au glissement technicité vieillesse.

Le Maire l'évalue à 2% cela dépend des années.

Hichem Naji interpelle l'assemblée sur l'emploi des trois animateurs et demande à connaître leurs objectifs de travail.

Anne-Laure Fléty demande quel animateur est concerné par cette question.

Il est question des 2 animateurs des Capucins.

Le Maire mentionne l'embauche d'un animateur en CAE pour le local des Capucins avec la mise en place d'une formation SIAP.

Le Maire évoque donc le local des capucins et le travail de l'animateur (contrat CAE) en charge de ce local. Il indique aussi que des formations seront réalisées (sécurité, accueil...)

En ce qui concerne le développement en terme d'animation, l'autre animateur est plus particulièrement rattaché à l'équipe du Toi'Services sous la tutelle du CCAS avec une réunion de travail hebdomadaire. Le Maire précise que ces fonctions étant relativement nouvelles, tout est perfectible et tout sera mis en œuvre pour que les missions réalisées soient en adéquation avec les besoins.

Hicham Naji argumente son propos en indiquant que les personnes retenues ne sont pas spécialisées et fait le parallèle à Vesoul avec des éducateurs spécialisés.

Le Maire plaide que si cela ne tenait qu'à lui, la ville embaucherait des professionnels de l'éducation mais la Ville n'en a pas les moyens.

Le Maire maintient que la Ville va agir au sein du quartier des Capucins avec l'investissement du Toi'services.

Frantz Thomas fait savoir que les animateurs sont en lien avec lui sur le quartier et assure qu'ils ont le mérite d'avoir instauré un certain calme. Il ajoute que la marge de progression est réelle et ils se sont entretenus au sujet de futures animations.

Hicham Naji fait savoir que c'est tout ce que les élus souhaitent.

Le Maire indique que le 3<sup>e</sup> animateur interviendra sur le quartier des Iles.

Hicham Naji réaffirme vouloir de la transparence, savoir ce qu'ils font puisque c'est l'argent du contribuable.

Frantz Thomas précise qu'un des animateurs a travaillé également avec lui sur le festival Voix :là et sur l'animation patinoire.

Le Maire conclut en disant qu'il faut valoriser ce qui est fait et constate qu'il y a moins de squatte dans les immeubles...

Jean-Claude Gulot demande combien la Ville compte d'agents en 2016.

Le Maire répond 110 équivalents temps plein.

Anne-Laure Fléty tient à préciser que la part du secteur Petite-enfance représente 23%. Outre les effectifs nécessaires et liés aux obligations réglementaires, le service a enregistré plusieurs congés maternité et arrêts maladie consécutifs avec obligation de remplacement du fait des taux d'encadrement. Cela prend en compte également le Programme de réussite éducative (PRE) mis en place. L'adjointe tient à mettre tout de même en avant que les recettes sont quand même conséquentes.

Hicham Naji regrette que malgré l'effort consenti à la CCVG pour le sport, la ville n'arrive pas à stabiliser sa masse salariale et trouve qu'elle se situe au même niveau qu'en 2013.

Le Maire rappelle que la réforme sur les TAP est un poids pour les collectivités.

Anne-Laure Fléty demande à Monsieur Naji quelles sont ses propositions pour diminuer cette masse salariale.

Hicham Naji répond qu'il n'a aucune proposition, car c'est à la majorité de travailler.

Anne-Laure Fléty déclare que la ville peut arrêter les TAP si c'est ce qu'il veut. Elle ajoute ne pas attendre après lui et affirme poursuivre son travail.

Jean-Claude Gulot demande des explications sur le chapitre « Autres charges obligatoires ».

Le Maire répond que la somme correspond à la convention passée avec le Groupe Scolaire Saint Pierre Fourier.

Le conseiller de l'opposition demande également des explications sur les indemnités (+ 5000 €).

Le Maire répond que c'est un prévisionnel, qu'il n'y a pas d'augmentation pour les élus, que c'est juste une augmentation de l'IRCANTEC.

Hicham Naji s'interroge sur les charges financières et notamment sur l'absence de crédits sur perte de change.

Le Maire répond que la Ville n'a plus d'emprunt DEXIA, que tout a été racheté. La trésorerie a confirmé par mail la non-inscription de crédits. Pour autant, une demande sera faite à la trésorière et à la Préfecture pour confirmation.

Jean-Claude Gulot s'interroge sur perte de crédits au compte 023 en virement de la section de fonctionnement. On constate une baisse de 37%.

Le Maire explique qu'il a souhaité mettre toutes les dépenses de fonctionnement au BP afin de consacrer un maximum de crédits à l'investissement au BS. Le virement à la section d'investissement sera forcément plus important après le BS.

Il assure que tous peuvent aider et l'intérêt des Graylois sera garanti car toutes les bonnes idées sont à prendre.

Le vote se fait (- 6 voix) sur dépenses et recettes de fonctionnement.

#### A propos de l'investissement

Christian Devaux demande s'il y a un délai pour la date de réalisation des travaux de cheminement du musée Baron Martin.

Denis Bari répond non.

Christian Devaux constate que pour la place du 4-septembre la ville a mis 70.000 € et rajouté 10.000 €.

Le Maire répond que les 70.000 € ont été annulés.

Frantz Thomas informe l'assemblée qu'un groupe de travail s'occupe du dossier. Il évoque la participation d'un architecte afin de poser les grandes lignes d'un projet. Il affirme que l'objectif est de considérer la place dans son ensemble et que la somme inscrite correspond à une provision de charge par rapport au projet de l'architecte.

Virginie Joly intervient et évoque le dossier de la SOCAD sur la réhabilitation du monoprix. Elle soumet l'idée d'intégrer peut-être l'étude de la place du 4-septembre pour avoir une vision globale.

Frantz Thomas la rejoint sur cette idée.

Virginie Joly propose de demander au président de la CCVG de faire une étude plus générale pour repenser complètement le centre-ville afin d'instaurer un bien-être.

Frantz Thomas acquiesce tout comme le Maire.

Christian Devaux dit qu'il faut tout tenter et rejoint Virginie Joly et Frantz Thomas pour s'entourer des gens compétents et faire de l'union par rapport à ce centre-ville.

Avant de passer au vote, Hicham Naji fait une intervention.

Voici son discours (tel qu'il nous a été envoyé).

*« Nous voterons contre ce Budget Primitif 2016. Pourquoi ?*

*Face à la situation très préoccupante dans laquelle se trouve notre ville (baisse de la population et de tout son financement qui en découle) on aurait du s'attendre à un budget de combat, d'anticipation et d'audace. Ce qui nous a été présenté aujourd'hui c'est un BP 2016 insincère, incohérent et qui ne prend jamais en compte la réalité du moment car vous continuez encore et toujours d'élaborer des budgets calibrés sur une population de 7500 habitants alors qu'à ce jour Gray compte 5500 habitants. Allez chercher la cohérence...*

*Plusieurs faits majeurs cette pour ce BP2016.*

*Cette année, on constate une baisse importante de l'excédent de fonctionnement/ autofinancement de notre ville, levier qui permet de financer une partie de l'investissement, de l'ordre de -38% passant de 685100 euros en 2015 à 426380 euros en 2016. N'oublions pas que c'était 905744 en 2014 (-55%). Ce résultat est du principalement à la non maitrise des*

*dépenses de fonctionnement en hausse net suite à l'amplification des charges de personnels entre autre. Est-il normal que la collectivité consacre plus de 58% de ses dépenses de personnels par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement et cela malgré le transfert à la CCVG du personnel sport depuis Janvier 2014?*

*Il faut aussi insister sur l'effondrement de nos fonds propres qui passent de 437922 euros en 2015 à 139284 euros soit une chute de 70% (-298638 euros). Sur la présentation du DOB 2016 la commune est obligée, pour faire face à ses engagements, de réaliser une ligne de trésorerie de plus de 300000 euros. Nous pensons que se sera plus conséquent.*

*N'oublions pas également pour ce BP 2016 la hausse de la dette qui s'envole de 400000 euros supplémentaire passant de 6461011euros à 6844954 euros, soit une augmentation de 6%, pour revenir au même niveau que 2014. Ou est passé la maîtrise de l'endettement de notre ville ?*

*Ce qui est regrettable dans ce BP 2016 c'est que jamais on évoque des mesures d'économies budgétaires. Depuis le début de ce mandat on se demande ou sont les économies ? Jamais la majorité municipale n'engage des actions vers les priorités essentielles pour nos concitoyens. On ne sait d'ailleurs pas ou se trouvent vos priorités.*

*Je demande à la majorité de se ressaisir et qu'elle mène rapidement des actions concrètes pour notre ville.*

*A quand les grands projets évoqués dans votre programme municipal lors de la campagne comme la Marina, le terrain de golf, le circuit moto, le réseau wifi connecté dans toute la ville, le troc des générations....*

*Enfin pour conclure, ce BP 2016 n'engage aucune réflexion stratégique à caractère financier en vue de réaliser un vrai plan d'économie indispensable dans l'optique d'accroître l'attractivité de Gray et qui permettrait d'enrayer la spirale du déclin démographique dans laquelle se retrouve notre ville. Il en va de l'avenir de Gray et de ses habitants. Car si la dynamique n'est pas engagée maintenant, l'impact de cette baisse démographique aura des conséquences irréversibles pour la ville centre en terme de service public (école, gendarmerie, hôpital, service administratif de l'état...) et surtout pour sa jeunesse qui sera tentée, à juste titre, à l'exode forcé ».*

Le Maire répond à cette intervention en disant que tout ce qu'il a pu dire, il y a répondu tout au long de son explication du budget.

Il estime que tout est perfectible.

Il dit qu'il fera la liste exhaustive de son programme.

Il dit croire en sa ville, être passionné par sa ville et que tout ce qui est fait, il le soutient avec son équipe.

Le Maire ajoute que beaucoup envient le rayonnement de Gray autant que sur le plan socio-culturel que sportif. Il rappelle que sa ligne de conduite c'est la famille, les seniors et la jeunesse. Il reste 4 ans à travailler pour le développement de GRAY.

Le Maire dit également assumer la dette mais met en avant le projet du pôle enfance. Il demande à l'opposition de le juger aussi sur son compte administratif, le désendettement continuera mais aussi avec de l'investissement.

Hicham Naji demande si la ville aurait fait le projet si l'école n'avait pas fermé.

Anne-Laure Fléty trouve que l'attitude de Monsieur Naji est quand même méprisable. Elle dit ne pas avoir attendu qu'une école ferme et assure aller de l'avant en construisant notamment un pôle multi-accueil pour répondre aux besoins des Graylois.

S'ensuit un échange houleux entre l'adjointe et l'élue de l'Opposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **23 voix POUR et 6 CONTRE (groupe Gray Demain)**

- **APPROUVE** ce budget primitif 2016 voté chapitre par chapitre

CM/2016/02/05

**AFFAIRES FINANCIERES**

**CONVENTION MUTUALISATION AVEC CENTRE HOSPITALIER DU VAL DE SAONE**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire, explique que le Centre Hospitalier du Val de Saône (CHVS) a sollicité la Ville de GRAY afin de mutualiser des agents pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement des lieux du CHVS sur GRAY.

Après une rencontre afin d'évaluer le travail à réaliser, la ville, sans recrutement supplémentaire, peut répondre à cette demande, sous réserve de l'accord du conseil municipal. La convention proposée aura pour objet de mettre à disposition du CHVS des agents de la commune pour les «espaces verts et fleurissement ».

Le ou les agents communaux seront mis à disposition du CHVS en fonction de ses besoins et dans la limite des disponibilités de la commune. Un relevé d'heures sera établi chaque trimestre pour facturation auprès du CHVS.

Dans le même temps, le Centre hospitalier du Val de Saône propose une mutualisation de son service informatique auprès de la Ville de Gray. Le volet est en cours d'étude avec la direction du CHVS.

Michel Baudry demande si la mutualisation du service informatique fera l'objet d'une autre délibération.

Le Maire répond par l'affirmative, précisant que ce soir c'est avant tout la mutualisation des espaces verts et que par la suite il y aura celle avec l'informatique.

Michel Baudry émet des réserves sur la mutualisation avec le service informatique

Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet et qu'il y aura des explications quant à cette autre mutualisation.

Madame FLETY ne prend pas part au vote étant salariée du centre hospitalier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mutualiser ses agents avec le CHVS.
- **FACTURE** à 22 € le coût horaire dès 2016 avec les petites fournitures
- **APPLIQUE** le tarif du matériel fixé par délibération

CM/2016/02/06

**AFFAIRES FINANCIERES**

**ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2015**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire, rappelle au conseil municipal que lors des séances du 19 octobre et 7 décembre 2015 des subventions ont été attribuées à différentes associations.

Une mise à jour d'Hélios fin de l'année a rendu obligatoire le numéro de SIRET pour chaque association. De ce fait notamment, certaines associations n'ont pas pu être mandatées avant le 31 décembre 2015 et les délibérations deviennent caduques pour les subventions non versées.

Monsieur le Maire propose de refaire une délibération globale pour payer ces différentes associations :

Association	Montant	Association	Montant
Roller Hockey Val de Gray	35 €	Taëkwondo	350 €
Cheer Val de Gray	250 €	Tennis de table	500 €
Contre Z'ut	2 000 €	As Collège Romé de l'Isle	200 €
Harmonie de Gray	1 800 €	AS lycée A. Cournot	400 €
JMF France	1 100 €	AS lycée Fertet	400 €
Musical Story	700 €	Lutte Val de Gray	450 €
Roller Hockey Val de Gray	100 €	<b>TOTAL</b>	<b>8 285 €</b>

Cette somme sera prise à l'article 6574 du budget 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette délibération
- **ATTRIBUE** la subvention d'un montant de **8 285 €** à répartir aux associations détaillées ci-dessus.

CM/2016/02/07

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**SUBVENTION JEU DE L'OIE**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire, explique à l'assemblée que le Tennis Club a enregistré des bons d'adhésion du jeu de l'oie 2015 à savoir 5 bons de 35 € chacun, qu'il convient de régulariser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ALLOUE** au Tennis Club la somme de **175 €**

CM/2016/02/08

**RESSOURCES HUMAINES**  
**CREATION DE POSTE JARDIN D'VEIL PETIT PIERROT**

**Madame Anne-Laure FLETY**, Adjointe au maire déléguée à la petite enfance et à la réussite éducative, rappelle que le conseil municipal du 21 septembre dernier a pris une délibération actant la reprise en régie du jardin d'éveil « Le Petit Pierrot » à compter du 01 janvier 2016.

Le transfert de personnels a été introduit en droit privé pour la première fois en 1928. Depuis cette date, le droit du travail pose le principe selon lequel ce changement n'implique pas la rupture du contrat de travail des salariés. Le principe de transfert du personnel a été repris au niveau européen par une directive communautaire en 1977 puis en 2001.

Le contrat de travail qui doit être proposé aux salariés de l'association doit être de même nature que celui qui les liait à l'association. En conséquence, les salariés se voient proposé des contrats de travail à durée indéterminées à compter du 01/01/2016.

Après l'avis positif du CTP en date du 09.12.2015, Monsieur le Maire propose donc la création de **3 postes** :



- ✓ 1 poste de responsable à temps complet à compter du 01/01/2016
- ✓ 2 postes d'animatrices à 75% du temps complet à compter du 01/01/2016.

Hicham Naji revient sur la convention que le Groupe n'a toujours pas reçue.

Anne-Laure Fléty répond qu'elle est en cours de finalisation.

Hicham Naji rétorque que cela n'est pas normal, n'ayant pas les tenants ni les aboutissants...

Le Maire explique qu'il y a des articles qui ont été renégociés et certifie que la convention sera soumise à l'assemblée dès qu'elle aura été validée par les deux parties car pour l'instant la Ville n'est pas satisfaite.

Hicham Naji répond que cela fait 6 mois...

Le Maire tempère en indiquant que les enfants sont accueillis et que la Ville a stabilisé l'outil.

Christian Devaux demande si les bâtiments actuels du Petit Pierrot appartiennent à la ville.

Le Maire répond non, ils appartiennent à l'OGEC.

Jean-Claude Gulot demande comment cela va se passer du coup.

Anne-Laure Fléty explique avoir un point de désaccord avec l'OGEC

Et le Maire d'ajouter que les accords verbaux sont entérinés. Il précise que cette délibération est prise au niveau du personnel à intégrer et que les bâtiments feront l'objet d'une autre démarche.

Jean-Claude Gulot conclut donc qu'il faudra voter pour les bâtiments.

Anne-Laure Fléty martèle que la Ville ne signera pas tant qu'il y aura désaccord.

Le Maire ajoute que chacun défend ses intérêts, pour l'instant c'est en négociation.

Jean-Claude Gulot demande si le site sera conservé quand il y aura le pôle enfance.

Anne-Laure Fléty dit ne pas pouvoir répondre pour l'instant sur ce point car il y a des projets en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (H. Naji et J. Cl. Gulot)**

- **APPROUVE** la création de ces 3 postes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous les documents s'y afférents

CM/2016/02/09

**AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES**

**MODIFICATION COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire, rappelle à l'assemblée que, par délibération du 12 septembre 2005, un Compte Epargne Temps (CET) a été mis en place à la Ville de GRAY. Il permet aux agents d'accumuler des congés qui peuvent être utilisés à l'occasion du départ à la retraite, d'un congé sabbatique ou d'un congé personnel.

Le décret n° 2004-876 du 26/08/2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale a été abrogé et remplacé par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010. Une délibération reprenant les modifications a été prise au cours du Conseil Municipal en date du 18/10/2010.

Suite à l'avis positif du CTP en date du 09/12/2015, il convient de modifier le règlement du Compte épargne Temps en indiquant qu'un agent peut au maximum mettre **15 jours par an** dans son compte épargne temps quelque soit la nature du congé (jour de congé

annuel, jour de récupération, jour de RTT). Précédemment, il existait une limite par type de congé de 5 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification du Compte Epargne Temps (CET) de la Ville de GRAY.

CM/2016/02/10

**AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES**

**MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES AUTRES QUE LA FILIERE**

**TECHNIQUE SUITE PARUTION NOUVEAU DECRET**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1,

**VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la rémunération du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

**VU** l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

**VU** le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la délibération en date du 7/12/2001 et le protocole en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002 organisant les modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la collectivité dans le cadre du passage aux « 35 heures ».

Sous réserve de l'avis du CTP

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire précise que suite à la parution de l'arrêté du 3 novembre 2015, les modalités de rémunération et de compensation des astreintes et des interventions prévues pour les fonctionnaires territoriaux relevant des autres filières que la filière technique sont modifiées comme suit :

- ✓ Indemnité d'astreinte de sécurité ou repos compensateur :

	Indemnité d'astreinte	Repos compensateur d'astreinte
Semaine complète	149.48 €	1.5 jour
Du vendredi soir au lundi matin	109.28 €	1 jour
Du lundi matin au vendredi soir	45.00 €	0.5 jour
Samedi	34.85 €	0.5 jour
Dimanche ou jour férié	43.38 €	0.5 jour
Nuit de semaine	10.05 €	2 heures

Les autres dispositions liées à ces astreintes demeurent inchangées et gérées par le décret n°2002-147 du 7 février 2002.

Ce nouveau tarif concerne le service de la police municipale de la Ville de GRAY, seul service hors la filière technique, à réaliser des astreintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cette délibération.

CM/2016/02/11

**AFFAIRES CULTURELLES**

**SUBVENTION ZINGG CHARRETON – MUSEE BARON MARTIN**

**Monsieur Frantz Thomas**, Adjoint délégué à la culture et du patrimoine, rappelle le projet d'organisation d'une d'exposition temporaire estivale au Musée Baron Martin consacrée aux peintres Victor Charreton et Jules Emile Zingg sous le titre : Victor Charreton – Jules Zingg. Des saisons pour mémoire, 2 juillet – 30 octobre 2016

Cette exposition sera prolongée et approfondie par une politique d'animations et un catalogue d'exposition dédié à ce peintre qui sera vendu à 15 € à la boutique du musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cette délibération
- **CONFIRME** la demande de subvention auprès de la DRAC Franche-Comté
- **APPROUVE** le prix de vente du catalogue de l'exposition à 15 €.

CM/2016/02/12

**AFFAIRES CULTURELLES**

**SUBVENTION ZINGG CHARRETON – MUSEE BARON MARTIN**

**Monsieur Frantz Thomas**, Adjoint délégué à la culture et du patrimoine, rappelle le projet d'organisation d'une d'exposition temporaire estivale au Musée Baron Martin consacrée aux peintres Victor Charreton et Jules Emile Zingg sous le titre : Victor Charreton – Jules Zingg. Des saisons pour mémoire, 2 juillet – 30 octobre 2016

Cette exposition sera prolongée et approfondie par une politique d'animations et un catalogue d'exposition dédié à ce peintre qui sera vendu à 15 € à la boutique du musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cette délibération
- **CONFIRME** la demande de subvention auprès de la DRAC Franche-Comté
- **APPROUVE** le prix de vente du catalogue de l'exposition à 15 €.

CM/2016/02/13

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**PROJET SPECIFIQUE – ECOLE EDMOND BOUR**

**Madame Anne-Laure FLETY**, Adjointe déléguée à la petite-enfance et à la réussite éducative, sollicite une subvention dans le cadre d'un projet « Livre de recettes ». Ce projet concerne 135 élèves.

L'objectif est :

- ✓ Acquérir les notions d'équilibre alimentaire et de diversité alimentaire
- ✓ Acquérir les principes d'hygiène alimentaire
- ✓ Appréhender le vocabulaire spécifique de la recette

- ✓ Lire et écrire différents types de textes

Dépenses		Recettes	
Ingrédients	500€	Vente du livre 400X3€	1200€
Matériel (four, réfrigérateur, cuisinière, batterie de cuisine)	800€	Subvention mairie crédit spécifique	1000€
Création, fabrication, impression du livre (400 ex./64 pages)	3273€	Subvention Lions Club	En attente
Intervention Editions Chocolat !	498€	Participation ASC Edmond Bour	2071€
<b>TOTAL</b>	<b>5071€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5071€</b>

Cette subvention sera prise sur l'article 6574 du budget de l'exercice 2016.

Anne-Laure Fléty tient à souligner l'initiative de l'équipe pédagogique quant au thème retenu, la nutrition étant un sujet important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** cette délibération
- **INSCRIT** la subvention de **1.000 €** à l'article 6574 du budget 2016

CM/2016/02/14

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**SUBVENTION DETR**

Monsieur Denis BARI, Adjoint délégué aux Travaux, à l'Urbanisme et à la Sécurité indique à l'assemblée que suite à la Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité des bâtiments publics, un programme de travaux a été établi pour les années à venir.

Pour l'année 2016, un certain nombre de travaux sont prévus et d'autres ne seront pas à réaliser si les dérogations sont accordées. Ils seront budgétisés en partie au Budget Primitif et également en Budget supplémentaire, après l'accord des subventions sollicitées.

BATIMENTS COMMUNAUX	Dérogation	Estimation HT	Échéance travaux
HOTEL DE VILLE	X	11 530	2016
SERVICES TECHNIQUES		800	2016
SERVICE ANIMATION	X	600	2016
POSTE DE POLICE	X	1 420	2016
THEATRE	X	2 700	2016
ECOLE MATERNELLE DES CAPUCINS		20 470	2016
ECOLE MATERNELLE MAVIA		10 200	2016
ECOLE MATERNELLE J.PREVERT		13 330	2016
GROUPE SCOLAIRE MOISE LEVY		44 030	2016
CRECHE – HALTE GARDERIE		19 550	2016
58, GRANDE RUE	X	4 100	2016
BOULODROME DES TILLEULS		9 400	2016
HALLE SAUZAY		12 450	2016
<b>TOTAL HT</b>		<b>150.580 €</b>	

Le plan de financement pourrait être celui-là :

- DETR = 20% = 30.116 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL (Fiche F17)= 40 % = 60 232€

- Autofinancement = 60.232 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de Madame la Préfète au titre de la DETR 2016
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre de l'aide à l'accessibilité des bâtiments publics

CM/2016/02/15

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**SUBVENTION DETR**

**Monsieur Denis BARI**, Adjoint délégué aux Travaux, à l'Urbanisme et à la Sécurité indique à l'assemblée qu'un projet de sécurité devant le collège a été réalisé. Il comprend des couloirs autobus et des stationnements ainsi qu'une circulation piétonne. Inscrit dans les études de Rénovation Urbaine, ce projet s'inscrit dans une tranche du nouveau CONTRAT DE VILLE signé le 6 juillet 2015 avec tous les partenaires. Le coût des travaux s'élève à 125.925 € HT.

Le plan de financement pourrait être celui-là :

- DETR = 20% = **25.185 €**
- CONSEIL REGIONAL – Aide sur Rénovation des quartiers prioritaires = 20 % = **25.185 €**
- Autofinancement = **75.555 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de Madame la Préfète au titre de la DETR 2016
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional au titre de l'aide sur Rénovation des quartiers prioritaires.

CM/2016/02/16

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC FLUVIAL – APPONTEMENT**

**CANOE-KAYAK – AVIRON**

**Monsieur Denis BARI**, Adjoint délégué aux Travaux, à l'Urbanisme et à la Sécurité informe l'Assemblée que la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial par la ville de Gray pour l'appontement Canoë-kayak-Aviron – Quai Mavia - est arrivée à son terme le 31 décembre 2015.

Une nouvelle convention d'occupation a été présentée par VNF pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un montant annuel actualisable de **672.60 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec Voies Navigables de France relative à l'occupation d'équipement accostage
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer cette convention

CM/2016/02/17

**AFFAIRES DIVERSES**

**SYNDICAT DE VOIRIE – RETRAIT COMMUNE BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 novembre 2015, le comité syndical de voirie du Val de Saône a accepté la demande de retrait de la Commune de Broye-Aubigny-Montseugny.

En application de l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque organe délibérant des membres du Syndicat doit, en vue de la décision définitive de Madame la Préfète approuvant ou non le retrait de la Commune de Broye-Aubigny-Montseugny, délibérer sur ce sujet dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération susvisée du 25 novembre 2015. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Denis Bari informe l'assemblée de son intention de voter contre cette demande de retrait estimant que les futurs coûts des travaux risquent d'être augmentés du fait de la perte de communes adhérentes au syndicat de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 28 voix POUR et 1 CONTRE (D. Bari)**

- **ACCEPTÉ** la demande de retrait de la Commune de BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY du Syndicat de Voirie du Val de Saône

**Question diverse**

La Pharmacie centre ville

Christian Devaux indique que le pharmacien de la place du 4-septembre souhaite s'installer anciennement au Grill, avenue Carnot. Il s'inquiète des changements à opérer de ce fait sur ce bâtiment classé.

Frantz Thomas informe l'assemblée que le propriétaire de l'officine a connaissance de toutes les préconisations de ce qu'il pouvait faire ou non suite à son entretien avec l'Architecte des Bâtiments de France. Il précise que ce déménagement relève d'un caractère privé.

Christian Devaux ajoute toutefois que le maire à son mot à dire par rapport à la protection du patrimoine.

La séance est levée à 20h50